



LA DIRECTRICE GENERALE
DE L'AGENCE REGIONALE
DE SANTE HAUTS- DE-
FRANCE

LA DIRECTRICE
DEPARTEMENTALE DE LA
COHESION SOCIALE NORD

LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU NORD

Arrêté conjoint portant désignation des personnes qualifiées pour le respect des droits des personnes prises en charge dans un établissement ou service social ou médico-social

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.311-5, R.311-1 et R.311-2 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'Offre Médico-Sociale de l'Agence Régionale de Santé Nord - Pas-de-Calais, de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et du Président du Conseil Départemental du Nord ;

ARRETENT

Article 1 : Sont nommés en qualité de personnes qualifiées au titre de l'article L.311-5 du Code de l'action sociale et des familles, dans le département :

Pour le territoire de l'Avesnois :

Mr Denis VANLANCKER
06.88.61.86.92
vanlancker.denis@gmail.com

Pour le territoire du Cambrésis :

Mme Marie-Pierre SORIAUX
06.80.57.13.48
Mariepierre.soriaux@yahoo.fr

Pour le territoire du Douaisis :

Mr Jacques DEROEUX
06.09.62.67.69
jacques.deroeux@gmail.com

Mr Robert HIDOCQ
06.61.54.22.72
robert.hidocq@gmail.fr

Pour le territoire du Dunkerquois :

Mr Michel DERAËVE
06.78.59.35.05
03.28.49.17.69
Michelderaeve59@orange.fr

Pour le territoire de Flandre Intérieure :

Mr Jean-Pierre GUFFROY
06.65.74.44.98
jpguffroy@free.fr

Pour le territoire de Lille

Mr Jean-Pierre GUFFROY
06.65.74.44.98
jpguffroy@free.fr

Mr Jean-Luc DUBUCQ
03.20.04.54.19
jdubucq@aliceads.fr

Mr Bernard PRUVOST
06.12.99.77.34
pruvost.bernard@orange.fr

Pour le territoire de Roubaix-Tourcoing :

Mme Laurence TAVERNIEZ
06.75.61.32.37
lotaverniez@gmail.com

Mr Robert Hidocq
06 61 54 22 72
robert.hidocq@gmail.com

Pour le territoire du Valenciennois :

Mr Denis VANLANCKER
06.88.61.86.92
vanlancker.denis@gmail.com

Article 2 : Tout usager d'un établissement ou service social ou médico-social, ou pour son représentant légal, a la possibilité de faire appel à une personne qualifiée en vue de l'aider à faire valoir ses droits.

Article 3 : Les personnes qualifiées s'engagent à respecter le cahier des charges communiqué lors du précédent appel à candidature.

Article 4 : Les frais de déplacement engagés par les personnes qualifiées pour l'exercice de leurs missions sont pris en charge par l'autorité ayant délivré l'autorisation de fonctionnement de la structure.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié par lettre recommandée avec demande d'acquiescement aux personnes identifiées à l'article 1 du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Département du Nord

Article 7 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'ARS Hauts-de-France, de la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et du Président du Conseil Départemental du Nord, ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé des solidarités et de la Santé dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans le même délai.

Article 8 : Le présent arrêté est valable 3 ans, à compter de sa notification aux personnes concernées.

Article 9 : La Directrice générale de l'ARS Hauts-de-France, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et le Président du Conseil Départemental du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE L'AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ HAUTS-DE-
FRANCE**

Pour la Directrice Générale et par délégation
La Directrice de l'ARS Médico-Sociale

Françoise VAN-REGHEM

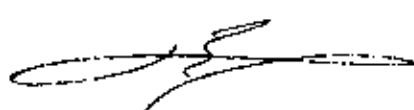
Monique RICOMES

**LA DIRECTRICE DÉPARTE-
MENTALE DE LA COHESION
SOCIALE NORD**



Annick PORTES

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DU NORD**



Jean-René LECERF